

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 août 2024 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture et Guillaume Poirier.

ABSENTS la conseillère Julie Lamoureux et le conseiller Stéphane Laplante

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Six (6) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2024

4. Finance

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 2 – Travaux de voirie et de pavage sur chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière

4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 6 – Travaux de voirie et pavage sur les rues des Roses, des Asters, des Iris et des Lupins

5. Voirie

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

5.3 Octroi du contrat – travaux passage piétonnier au 30 La Grand-Rue (route 108)

5.4 Travaux de remplacement de ponceau – Chemin Waban-Aki Sud – Autorisation de demander des prix

6. Sécurité publique

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

7.2 Adoption – Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage n° 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

7.3 Adoption – Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats n° 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine

7.4 Demande de dérogation mineure n° 2024-07 – 21, chemin Sangster, lot 4 249 451, zone R8 – largeur minimale en tout point d'un lot

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

- 7.5 Demande de dérogation mineure n° 2024-08 – 1651, chemin du Lac, lot 6 475 851, zone Rv-1 – superficie maximale totale de l'ensemble des bâtiments accessoires
- 7.6 Demande au PIIA n° 2024-04– Lot 4 248 641, 35, rue de la Coudrière
- 7.7 Frais pour fins de parc – lot 4 249 451, 21, ch. Sangster et 4 249 295, ch. Sangster – Projet de lotissement
- 7.8 Octroi du contrat – Révision du plan d'urbanisme et refonte des règlements d'urbanisme

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Action St-François – Adhésion
- 8.4 Renouvellement adhésion au CREE

9. Loisirs / Culture

- 9.1 Demande de financement – Fête citoyenne – Ste-Cath se voisine

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC
- 10.3 Demande d'acquisition d'une partie du lot 4 250 036 (rue des Grives)

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-08-125

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 5 août avec les ajouts suivants :

Point 3.2 : Période de questions

Point 3.3 : Transfert du point 10.3 - Demande d'acquisition d'une partie du lot 4 250 036 (rue des Grives)

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 juillet 2024

2024-08-126

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 avec modification du texte au point 5.6.

ADOPTÉE

3.2 Période de questions

3.3 Demande d'acquisition d'une partie du lot 4 250 036 (rue des Grives)

Considérant que le propriétaire du 1060 chemin du Lac a manifesté de nouveau son intérêt à acquérir une partie de la rue des Grives située au bout du segment sud du lot 4 250 036, adjacent à son terrain;

Considérant que la municipalité a déjà décliné cette demande le 2 février 2021 par la résolution 2021-02-26;

2024-08-127

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que la municipalité maintienne sa décision et décline de nouveau la proposition d'achat d'une parcelle de terrain à l'extrémité sud du tronçon municipal de la rue des Grives, lot 4 250 036, par le propriétaire du 1060 chemin du Lac.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 2 – Travaux de voirie et de pavage sur chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière

Considérant le certificat de réception provisoire des travaux émis le 19 juillet 2024 et le décompte numéro 2 présenté par l'entrepreneur pour la remise de la retenue partielle de 5%, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien les travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Pavages Maska Inc.;

2024-08-128

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.2) du 19 juillet 2024 de Pavages Maska Inc. pour les travaux de voirie et de pavage sur les chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière au montant de 552 238,04 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 6 – Travaux de voirie et pavage sur les rues des Roses, des Asters, des Iris et des Lupins

Considérant le certificat de réception définitive des travaux émis le 5 juillet 2024 et le décompte numéro 6 présenté par l'entrepreneur pour la remise de la retenue finale de 5%, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien les travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Excavation G. G. Laroche (9181-3212 Québec Inc.);

2024-08-129

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.6) du 5 juillet 2024 de Excavation G. G. Laroche (9181-3212 Québec Inc.) pour les travaux de drainage et de voirie rues des Roses, des Asters, des Iris et

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

des lupins au montant de 72 463,17 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois de juillet est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois de juillet est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Octroi du contrat – travaux passage piétonnier au 30 La Grand-Rue (route 108)

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé le 20 juin 2024 visant la réalisation de travaux d'aménagement au passage piétonnier au 30 La Grand-Rue (route 108) auprès de 7 entrepreneurs;

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées le 11 juillet 2024 au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2024-08-130

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que le contrat pour la réalisation de travaux d'aménagement au passage piétonnier au 30 La Grand-Rue (route 108) soit accordée au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Pavages Maska Inc. au prix de 73 304,63 \$ taxes incluses et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 11 juillet 2024, le tout sujet à l'obtention d'une permission de voirie du Ministère des Transports et de la Mobilité durable.

Que le financement pour ce contrat ainsi que les frais d'ingénierie et de surveillance soient pris dans le surplus non affecté

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents en lien avec l'octroi du présent contrat.

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée au poste budgétaire 23-040-00-004 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

5.4 Travaux de remplacement de ponceau – Chemin Waban-Aki Sud – Autorisation de demander des prix

Considérant que des travaux de remplacement de 2 ponceaux sont rendus nécessaires sur le chemin Waban-Aki Sud;

Considérant que notre service d'ingénierie nous suggère d'augmenter considérablement le diamètre des ponceaux et d'aménager à l'entrée et à la sortie de chacun un empierrement étant donné le débit d'eau présent dans ces 2 cours d'eau;

2024-08-131

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour effectuer les travaux de remplacement de 2 ponceaux sur le chemin Waban-Aki Sud.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

D'autoriser la direction générale à donner le mandat à la firme EXP sur une base horaire pour la préparation des plan et devis.

ADOPTÉE

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois de juillet est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de juillet est déposé.

7.2 Adoption – Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage n° 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées

Considérant que lors de la séance régulière du 2 juillet dernier, la conseillère Julie Lamoureux a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2024-563 et que le projet du règlement a également été déposé;

Considérant que ce règlement vise à limiter la propagation des plantes exotiques envahissantes et nuisibles;

2024-08-132

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil adopte le Règlement n° 2024-563 modifiant le règlement de zonage no 90-258 et visant à permettre le contrôle des espèces exotiques nuisibles en rive à des fins privées.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

7.3 Adoption – Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats n° 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine

Considérant que lors de la séance régulière du 2 juillet dernier, la conseillère Huguette Larose a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement n° 2024-564 et que le projet du règlement a également été déposé;

Considérant que ce règlement vise à exiger un certificat d'autorisation ainsi que les documents d'accompagnement, lors des travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine;

2024-08-133

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le conseil adopte le Règlement n° 2024-564 modifiant le règlement de permis et certificats no 90-259 visant à exiger un rapport d'étude et un plan des travaux, afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux de contrôle d'espèces envahissantes en bande riveraine.

Que les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard trois jours avant la séance et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

7.4 Demande de dérogation mineure n° 2024-07 – 21, chemin Sangster, lot 4 249 451, zone R8 – largeur minimale en tout point d'un lot

Pour le point 7.4 le conseiller Guillaume Poirier se retire des discussions et de la décision

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un *Règlement sur les dérogations mineures n° 97-334*;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le règlement sur les dérogations mineures sont remplies par cette demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande vise à faire autoriser la création d'un lot d'une largeur, à son point le plus étroit, de 35 m;

Considérant que selon l'article 7.6 du *Règlement de lotissement n° 90-257* de la Municipalité, la largeur minimale d'un lot situé à moins de 300 m d'un lac est de 50 m en tout point;

Considérant que selon la définition du mot « largeur », à l'article 1.2.3 du *Règlement de lotissement n° 90-257* de la Municipalité, celle-ci doit être respectée en tout point d'un lot;

Considérant que selon le plan de lotissement projeté, la superficie du lot visé par la demande serait de 6 616,7 m²;

Considérant que selon l'article 7.4 du *Règlement de lotissement n°90-257* de la Municipalité, la superficie minimale d'un lot en zone R-8 est de 6 000 m²;

Considérant que selon le plan de lotissement projeté, la plus petite profondeur du lot projeté serait de 188,10 m, alors que la profondeur minimale d'un lot non riverain à moins de 300 m d'un lac est de 50 m en tout point;

Considérant que le plan de lotissement projeté, dans sa totalité, vise la création de 3 lots à partir de 2 existants;

Considérant que si la dérogation mineure était accordée, le nouveau lotissement viendrait remplacer, entre autres, le lot 4 249 295, à moins de 300 m d'un lac, d'une superficie de 3 843,3 m² et d'une profondeur de 30,48 m, en droits acquis;

Considérant l'espace limité sur le territoire de la municipalité pour y créer de nouveaux terrains constructibles;

Considérant que pour la partie constructible du terrain, celui-ci l'est pour toute sa largeur;

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires

2024-08-134

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et **accepte** la demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot d'une largeur, à son point le plus étroit. De 35 m.

ADOPTÉE

7.5 Demande de dérogation mineure n° 2024-08 – 1651, chemin du Lac, lot 6 475 851, zone Rv-1 – superficie maximale totale de l'ensemble des bâtiments accessoires

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté un *Règlement sur les dérogations mineures n° 97-334*;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est d'avis que les conditions d'admission prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par le règlement sur les dérogations mineures sont remplies par cette demande de dérogation mineure;

Considérant que la demande vise à obtenir l'autorisation de construire un bâtiment accessoire qui mènerait la superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires sur le terrain à 155 m²;

Considérant que selon l'article 4.5 du *Règlement de zonage n° 90-256* de la Municipalité, la superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires ne peut excéder 150 m² pour un terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 1500 m².

Considérant que la superficie du terrain visé par la demande est de 4 847.1 m²;

Considérant que la Municipalité a régularisé en mars 2024 la superficie d'un bâtiment accessoire existant à 144 m², par la résolution n° 2024-03-47;

Considérant que les dimensions projetées pour le bâtiment accessoire à construire sont de 10 pi par 12 pi (3,05 m par 3,66 m) pour une superficie de 11,15 m²;

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires

2024-08-135

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

Que le conseil municipal n'appuie pas les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et **accepte** la demande de dérogation mineure visant à obtenir l'autorisation de construire un bâtiment accessoire qui mènerait la superficie totale de l'ensemble des bâtiments accessoires sur le terrain à 155 m².

ADOPTÉE

7.6 Demande au PIIA n° 2024-04– Lot 4 248 641, 35, rue de la Coudrière

Considérant que la Municipalité régionale de comté (MRC) de Memphrémagog a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 16-21* visant des règles relatives aux zones de pentes fortes et très fortes sur son territoire;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley a adopté le *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2022-539*;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir de réglementer afin d'autoriser sous certaines conditions, sur son territoire, les travaux, ouvrages et constructions dans les pentes de 15 à 30 %;

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*;

Considérant que selon la méthode de calcul des pentes prévue au *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 2022-539*, l'agrandissement projeté du bâtiment principal serait dans une pente de 16,6 %;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que si l'agrandissement projeté était fait plus sur le large que le long, en cour latérale droite, il empiéterait dans une pente de 18 %;

Considérant que l'agrandissement projeté serait sur pieux vissés, réduisant la quantité d'excavation requise et ainsi, le potentiel d'érosion;

Considérant que la résolution du Conseil municipal n° 2024-07-118 autorise l'implantation de l'agrandissement jusqu'à une marge de recul avant de 6,88 m, tel qu'illustré au plan d'implantation réalisé par l'arpenteur, soumis à l'étude de cette demande;

Considérant les critères d'analyse permettant d'évaluer si les objectifs du PIIA-1 sont atteints;

Considérant la présence d'une installation septique du côté gauche du bâtiment principal si on regarde à partir de la rue;

Considérant que les eaux de ruissellement et d'exutoires de drainage font l'objet de mesures de rétention par des ouvrages de rétention d'eau de pluie de capacité suffisante afin d'éviter qu'elles soient dirigées directement vers les talus;

Considérant les mesures de contrôle de l'érosion proposées pour minimiser le transport des sédiments pendant les travaux;

Considérant que les implantations sont adaptées à la topographie du terrain;

Monsieur le maire demande aux personnes présentes si elles ont des questions ou des commentaires

2024-08-136

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil municipal appuie les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et accepte la demande soumise au règlement sur les PIIA, visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dans une pente de 16,6% conditionnellement à l'installation d'une barrière à sédiments à l'endroit illustré au plan fourni.

ADOPTÉE

7.7 Frais pour fins de parc – lot 4 249 451, 21, ch. Sangster et 4 249 295, ch. Sangster – Projet de lotissement

Pour le point 7.7 le conseiller Guillaume Poirier se retire des discussions et de la décision

Considérant que la Municipalité peut, en vertu de sa réglementation, réserver une partie d'un terrain à lotir aux fins d'y installer des activités de parcs et terrains de jeux ou requérir le paiement d'un montant égal à 5 % de la valeur du terrain à lotir moins 5 % de la valeur du résidu divisible;

Considérant la situation décrite au dossier de la subdivision des lots 4 249 451 et 4 249 295 du cadastre du Québec;

2024-08-137

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'exiger le versement des droits de 5 % dans le dossier inscrit au préambule de la présente résolution, soit un montant de 10219,38 \$.

ADOPTÉE

7.8 Octroi du contrat – Révision du plan d'urbanisme et refonte des règlements d'urbanisme

Considérant l'appel d'offres sur invitation lancé le 4 juin 2024 visant la réalisation de travaux de révision du plan d'urbanisme et refonte des règlements d'urbanisme auprès de 4 firmes;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que deux soumissions conformes ont été déposées le 3 juillet 2024 au bureau de la municipalité et que le comité de sélection après analyse, en fait la recommandation auprès des membres du conseil;

2024-08-138

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que le contrat pour la réalisation de travaux de révision du plan d'urbanisme et refonte des règlements d'urbanisme soit accordé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, soit à Benjamin Gauthier, Urbanisme-Aménagement, au prix budgétaire de 45 242,66 \$ taxes incluses et ce, en respect du devis d'appel d'offres de la municipalité et de l'offre de services reçue le 3 juillet 2024.

Que le financement pour ce contrat soit pris dans le surplus non affecté.

Que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents en lien avec l'octroi du présent contrat.

Que la somme nécessaire au mandat soit appropriée au poste budgétaire 02-610-00-411 et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de juillet est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de juillet est déposé.

8.3 Action St-François - Adhésion

Considérant la demande de soutien financier de l'organisme Action St-François dont la mission vise à travailler à l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François depuis 1992;

Considérant qu'une adhésion à Action Saint-François implique que l'organisme se mettrait également à la disposition de la municipalité pour réaliser des activités de nettoyage et de revégétalisation des berges sur le territoire.

Considérant qu'une adhésion comme membre corporatif s'élève à 150 \$;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, tout comme plusieurs citoyens, est préoccupée par la protection de l'environnement;

2024-08-139

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adhérer à Action St-François pour un montant de 150 \$ à même le poste Subvention 02-701-90-991 des prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE

8.4 Renouvellement adhésion au CREE

Considérant la volonté de la municipalité de suivre de près les développements touchant la région en matière d'environnement;

2024-08-140

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Que la municipalité renouvelle son adhésion au Conseil régional en environnement de l'Estrie (CREE) pour la prochaine année au coût de 50 \$;

Que cette dépense soit affectée au poste 02-701-90-991 du budget de la municipalité.

ADOPTÉE

9) LOISIRS / CULTURE

9.1 Demande de financement – Fête citoyenne – Ste-Cath se voisine

Considérant la volonté du comité des loisirs de la municipalité d'organiser la fête citoyenne Ste-Catherine se voisine le 7 septembre 2024 au parc Jonathan Martel de 16h à 20h;

Considérant qu'à cette fête familiale, un tournoi de jeu de poches sera organisé accompagné d'un souper hot dog gratuit;

Considérant que le budget présenté représente une demande à la municipalité de 4 000 \$ pour cette activité;

2024-08-141

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que la municipalité accepte la demande de financement jusqu'à concurrence de 4 000 \$, sur présentation de factures, pour la fête citoyenne Ste-Cath se voisine le 7 septembre 2024 au parc Jonathan Martel de 16h à 20h.

Que la municipalité autorise le comité des loisirs à obtenir si nécessaire un permis de réunion auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux.

Que cette dépense soit affectée au poste 02-701-90-000 du budget de la municipalité.

ADOPTÉE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois de juillet du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Résolution d'intérêt – Modernisation du réseau de stations de lavage et de mise à l'eau des embarcations à l'échelle de la MRC

Considérant que plusieurs plans d'eau de la MRC de Memphrémagog possèdent des installations de mise à l'eau ou des stations de lavage des embarcations;

Considérant qu'une interopérabilité entre les stations de lavage et les descentes de mise à l'eau à l'échelle de la MRC optimiserait le réseau et faciliterait la compréhension pour les usagers tout en contribuant à une meilleure protection des plans d'eau;

Considérant qu'en 2023, le conseil de la MRC a octroyé un mandat portant sur l'évaluation des stations existantes et des descentes de mise à l'eau ainsi que l'analyse des besoins et de l'optimisation du réseau à l'échelle MRC afin d'alimenter les réflexions entourant la modernisation du réseau de stations de lavage;

Considérant qu'en 2024, le conseil de la MRC a octroyé un second mandat consistant à estimer les coûts d'avant-projets des travaux civils pour la modernisation du réseau de stations de lavage et des installations de mise à l'eau existantes afin de fournir des données concrètes aux municipalités leur permettant de se positionner à ce sujet;

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

Considérant que la modernisation du réseau de stations de lavage dans la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau aurait plusieurs avantages;

Considérant que le comité consultatif en développement durable de la MRC a recommandé au conseil de la MRC de poursuivre les réflexions entourant les modalités de réalisation de ce projet et qu'il y a lieu, dans ce contexte, de connaître la position des municipalités locales à ce sujet;

2024-08-142

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley signifie son intérêt à participer à la réflexion et aux discussions menant à la modernisation du réseau de stations de lavage des embarcations à l'échelle de la MRC par une intégration d'une formule libre-service et de guérites levantes automatisées aux descentes de mises à l'eau;

Que copie de la résolution soit transmise à la MRC.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

| Liste des comptes payés | | | |
|----------------------------------|------------------------|---|---------------------|
| Fournisseur | No Chèque | Description | Montant |
| BELL | 202400442 | Téléphone hôtel de ville et salle communautaire | 703.19 \$ |
| BELL Canada | 202400445 | Internet et IP fixes | 186.21 \$ |
| Desjardins Assurances | 202400440 | Assurances collectives juillet Q19800310 | 2 191.91 \$ |
| Fonds d'information | 202400437 | Avis des droits de mutation février | 25.00 \$ |
| FTQ | 202400448 202400449 | REER | 3 281.53 \$ |
| Huissiers Sherbrooke | 202400439 | Service d'un huissier | 416.46 \$ |
| Hydro-Québec | 202400443 | Éclairage public | 25.55 \$ |
| P.S.E.C.N AlarmCap | 202400441 | Remplacement système de sécurité réso 2024-06-107 | 634.84 \$ |
| MINISTÈRE DU REVENU | 202400446 | Déductions à la source | 12 811.88 \$ |
| Régie inter.déchets de Coaticook | 202400438 | Déchets, compost et boues juin 2024 | 13 277.79 \$ |
| Société financière Grenco Inc. | 202400436 | Contrat location photocopieur | 70.18 \$ |
| RECEVEUR GÉNÉRAL | 202400447 | Déductions à la source | 5 063.08 \$ |
| VILLE DE SHERBROOKE | 202400444 | Électricité | 957.38 \$ |
| | | *Rémunération des élus | 10 430.27 \$ |
| | | *Rémunération du personnel | 24 423.69 \$ |
| Total des comptes payés | | | 74 498.96 \$ |

| Liste des comptes à payer | | | |
|-----------------------------|-----------|---|-------------|
| Fournisseur | No Chèque | Description | Montant |
| ADMQ- Zone Estrie | 202400467 | Inscription Marc Marin colloque annuel | 149.47 \$ |
| ADN Communication | 202400482 | Licence mensuelle (alertes municipales) juin | 68.65 \$ |
| AGC Serrurier (2010) Inc. | 202400474 | Serrure et clé pour le boîtier incendie salle communautaire, 25 clés lac Massawippi | 455.31 \$ |
| ALINE DUMONT | 202400494 | Remboursement 50% abonnement bibliothèque | 12.50 \$ |
| AQUATECH | 202400512 | Forfait adoucisseur et entretien des équipements juillet | 346.81 \$ |
| Au Microphone | 202400472 | Versement final pour 12 entrevues réso 2024-01-020 | 1 810.86 \$ |
| BERGERON, Julie | 202400475 | Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire juillet | 958.50 \$ |
| CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. | 202400462 | Dossier général administration | 2 763.03 \$ |
| COMAQ | 202400487 | Formation technicienne comptable sur la rémunération et son traitement fiscal | 597.87 \$ |
| CONSTRUCTION COUILLARD LTÉE | 202400460 | MG20B réparation chemin Vallières | 115.73 \$ |
| COULOMBE THOMAS | 202400485 | Remboursement km juillet | 22.59 \$ |
| CURRY, David | 202400479 | Remboursement km juillet | 153.60 \$ |
| Débroussailleurs GSL Inc. | 202400466 | Contrat de fauchage 2024 réso 2024-04-63 | 5 352.09 \$ |
| DEMERS, Jacques | 202400464 | Remboursement km juillet | 12.80 \$ |
| Dion, Marc | 202400463 | Comité CCU juillet 2024 | 100.00 \$ |

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

| | | | |
|---|-----------|---|----------------------|
| Englobe Corp. | 202400478 | Contrôle qualité des matériaux travaux 2024 réso 2024-06-98 | 20 186.62 \$ |
| ENTREPRISE LTCA INC. | 202400450 | Location toilette chimique | 172.46 \$ |
| Enviro Connexions | 202400486 | Collecte déchets, recyclage et compost juin | 22 529.78 \$ |
| ESPRIT CREATIF | 202400503 | Consultation en design pour travaux hôtel de ville | 1 977.66 \$ |
| Excavation Richard Bouthillette | 202400496 | Accotements et nettoyage glissières réso 2024-06-99 | 13 865.99 \$ |
| F.Racicot Excavation Inc. | 202400451 | MG20B pour réparation chemin Montagne, Ayer's Cliff et descente à bateaux | 160.97 \$ |
| Fonds d'information | 202400511 | Avis des droits de mutation juillet | 42.00 \$ |
| Foss National | 202400681 | Facture essence | 581.42 \$ |
| FOUCHER MARIANKA | 202400499 | Frais déplacement salle communautaire juin | 220.00 \$ |
| GARAGE HAMEL INC | 202400469 | Réparation Ford F-250 | 3 428.54 \$ |
| GOLIAX | 202400489 | Enseignes freins Jacob et flèches directionnelles | 185.72 \$ |
| Groupe Colas Québec Inc | 202400501 | MG20B réparation chemin Vallières | 120.72 \$ |
| GUERTIN LUC | 202400491 | Remboursement km et cellulaire juillet | 374.72 \$ |
| HELENE BOIVIN | 202400502 | Remboursement 50% abonnement bibliothèque | 12.50 \$ |
| IMPRIMERIE CRM | 202400481 | Pamphlets culture | 275.66 \$ |
| LABADIE, Anne-Marie | 202400465 | Remboursement 50% abonnement bibliothèque | 12.50 \$ |
| Lamoureux Gisèle | 202400508 | Cachet activités culturelles réso 2024-05-92 | 200.00 \$ |
| LANCE MARIE-CHRISTINE | 202400507 | Cachet activités culturelles réso 2024-05-92 | 344.93 \$ |
| LANGLOIS-DOR, Étienne | 202400480 | Remboursement km juillet | 77.18 \$ |
| Le Groupe A & A Sherbrooke | 202400468 | Cartouche d'encre pour la timbreuse | 240.30 \$ |
| Le Reflet du Lac | 202400477 | Publication d'un avis public règlement 2024-563 | 394.11 \$ |
| LEBEL RICHARD | 202400484 | Comité CCU juillet 2024 | 100.00 \$ |
| Les constructions Francis Vachon | 202400500 | Frais de conteneur fin des travaux hôtel de ville // PRABAM | 1 004.01 \$ |
| LES ENTREPRISES SLE INC | 202400506 | Travaux d'électricien à l'Atelier de verre des Collines | 176.29 \$ |
| Les Serres Ste-Catherine | 202400490 | Fleurs et jardinières réso 2024-03-42 | 1 583.58 \$ |
| Marc Marin | 202400488 | Remboursement km juillet et remboursement eau pour séances du conseil | 134.93 \$ |
| MATÉRIAUX MAGOG ORFORD | 202400453 | Chaîne dalle de béton descente à bateaux (lac Magog) Fourniture réparation salle communautaire Ensemble scie à chaîne pour la voirie Trappe à souris | 875.25 \$ |
| Medial | 202400476 | Forfait semestriel juillet 2024 | 775.03 \$ |
| MEGABURO | 202400454 | Contrat photocopies | 80.25 \$ |
| MRC DE MEMPHRÉMAGOG | 202400452 | Quote-part 2024_2e versement et équilibrage | 88 206.50 \$ |
| OLIVIER ADOUE | 202400495 | Cachet activités culturelles réso 2024-05-92 | 200.00 \$ |
| Poste Canada | 202400459 | Publipostage culture, enveloppes prépayées | 705.89 \$ |
| Raymond Chabot Grant Thornton & Ass | 202400471 | Mandat reddition de compte de la TECQ 19-23 | 3 794.17 \$ |
| RÉCUPÉRATION L. MAILLÉ 2016 | 202400455 | Ramassage de 2 cerfs | 431.16 \$ |
| RÉFRIGÉRATION MORIN | 202400504 | Réparation de la thermopompe hôtel de ville | 770.80 \$ |
| RÉGIE DE POLICE MEMPHRÉMAGOG | 202400456 | Août | 45 875.00 \$ |
| Roy Radio Tv | 202400493 | Appel de service pour système audio salle communautaire | 86.23 \$ |
| S.P.A. DE L'ESTRIE | 202400457 | Juillet | 861.33 \$ |
| Services de cartes Desjardins | 202400509 | 210,50\$ Voirie 46,57\$ ITCloud (informatique) 17,25\$ Skypoint caméra descente à bateaux 32,42\$ Bureau en gros-papeterie | 306.74 \$ |
| Solutions environnementales 360 (QC) Ltée | 202400498 | Contrat vidange des fosses JUIN 2024 et vidange fosse du village | 32 166.97 \$ |
| ST-PIERRE NORMAND | 202400483 | Comité CCU juillet 2024 | 100.00 \$ |
| Technologies Cdware Inc | 202400492 | Contrat de service GSP déneigeuses juillet | 36.56 \$ |
| TETU ELISABETH | 202400461 | Remboursement location salle communautaire | 80.00 \$ |
| TISSEYRE VALERY-AUGUSTE | 202400505 | Remboursement 50% abonnement bibliothèque | 15.00 \$ |
| Ville de Magog | 202400458 | Entente loisirs 2024 | 4 486.00 \$ |
| | | Total des comptes à payer | 261 175.28 \$ |

| | | | |
|--|--|---|----------------------|
| | | Grand total comptes payables et salaires | 335 674.24 \$ |
|--|--|---|----------------------|

2024-08-143

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 20h16 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier